

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 3 avril 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 21 mars 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-37

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. MANINI

OBJET

CREATION D'EMPLOIS
PERMANENTS ET
CREATION D'EMPLOIS
NON PERMANENTS LIES A
UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITES

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc à Mme LACROIX), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. THEVENOT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-16 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du N° 2017-12), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE (par proc. à Mme ROUCHON), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme MAINAND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. MICHON)

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Par délibération n°2016-114 en date du 28 novembre 2016, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir apporter les modifications suivantes au tableau des emplois :

CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

En vue de permettre aux agents pouvant accéder aux grades supérieurs dans le cadre d'avancement de grade et de promotions internes prévus par le statut, il convient de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

GRADE	NOMBRE	DATE D'EFFET
Attaché principal	1	01/07/2017
Adjoint technique principal 1ère classe	2	01/07/2017
Animateur	6	01/09/2017
Assistant de conservation	2	01/07/2017
Adjoint du patrimoine	1	01/07/2017

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, et conformément à l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non permanents suivants :

Piscine municipale :

SURVEILLANCE DES BASSINS :

Du 19 juin au 30 juillet 2017 : 6 postes d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (maître nageur sauveteur), à temps complet.

Du 31 juillet au 3 septembre 2017 : 7 postes d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (maître nageur sauveteur), à temps complet.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'ETAPS, indice brut 449 indice majoré 394. Toutefois, dans le cas où il s'avérerait impossible d'employer des agents titulaires du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité activités aquatiques (BPJEPS), les agents devront détenir le Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et le recrutement s'effectuerait sur la base de l'indice brut 372 indice majoré 343 correspondant au 5^{ème} échelon du grade d'Opérateur qualifié des Activités Physiques et Sportives.

TENUE DE LA CAISSE :

Du 19 juin au 3 septembre 2017 : 5 postes d'Adjoint administratif, à raison de 30 heures par semaine.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 347, indice majoré 325.

ENTRETIEN JOURNALIER DES LOCAUX ET EXTÉRIEURS, ET SURVEILLANCE DES CASIERS :

Du 19 juin au 3 septembre 2017 : 7 postes d'Adjoint technique, à raison de 30 heures par semaine.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 347, indice majoré 325.

SimpliCité :

Du 15 juin au 15 septembre 2017 : 2 postes d'Adjoint administratif rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 347, indice majoré 325, en fonction des besoins du service.

Caluire Jeunes :

Du 10 au 28 juillet 2017 : 20 postes d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe, en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Du 21 août au 1^{er} septembre 2017 : 11 postes d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe, en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Ces agents, employés de façon intermittente, seront chargés d'assurer les diverses activités mises en place pour les enfants et adolescents. Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 351, indice majoré 328 et devront être titulaires du B.A.F.A. Dans le cas où il ne serait pas possible de recruter des personnes titulaires du B.A.F.A, le recrutement s'effectuerait en qualité d'Adjoint d'animation au 1^{er} échelon, indice brut 347, indice majoré 325.

Caluire Juniors :

Du 10 au 28 juillet 2017 : 25 postes d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Du 21 août au 1^{er} septembre 2017 : 13 postes d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Ces agents, employés de façon intermittente, seront chargés d'assurer les diverses activités mises en place pour les enfants. Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade, indice brut 351, indice majoré 328 et devront être titulaires du B.A.F.A. Dans le cas où il ne serait pas possible de recruter des personnes titulaires du B.A.F.A, le recrutement s'effectuerait en qualité d'Adjoint d'animation au 1^{er} échelon, indice brut 347, indice majoré 325. L'ouverture de ces postes étant un maximum en fonction des activités proposées et de la présence des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE

les créations d'emplois permanents et non permanents ci-dessus mentionnées,

- DIT

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 3 avril 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET